

## **Index des documents publiés – Processus d’approvisionnement de l’Étape 2 du projet de train léger sur rail (prolongement de la Ligne Trillium)**

L'évaluation de l'approvisionnement de l'Étape 2 du projet de train léger sur rail (TLR) a suivi un processus multidisciplinaire qui s'est déroulé en plusieurs étapes. L'information suivante comprend l'index des documents liés à l'évaluation du processus d'approvisionnement de la Ligne Trillium de l'O-Train qui ont été publiés et qui serviront de base aux textes requis et corrigent quelques erreurs relevées dans les documents originaux. L'index décrit également l'importance de chaque document dans le processus d'évaluation général.

### **Comité directeur exécutif**

Conformément à l'approche approuvée par le Conseil municipal dans le cadre de l'examen du rapport « Mise en œuvre de l'Étape 2 du train léger sur rail - Définition du projet et plan d'approvisionnement » (ACS2017-TSD-OTP-0001), le Comité directeur exécutif (CDE) a supervisé l'approvisionnement de l'Étape 2 du projet de TLR. Le Comité directeur exécutif a pris connaissance des rapports et des exposés, et pris des décisions sur les questions de fond se rapportant au processus d'évaluation de la demande de propositions (DDP) et soulevées par le Comité directeur d'évaluation des propositions. Sur les conseils du Comité directeur d'évaluation des propositions, le Comité directeur exécutif a également donné son avis sur tous les cas importants de non-conformité et a appuyé la suggestion du soumissionnaire privilégié classé premier lors du processus d'évaluation. À l'issue de ce processus concurrentiel, le soumissionnaire privilégié a été recommandé au Conseil municipal à des fins d'examen et d'approbation.

Il importe de souligner que le Comité directeur exécutif n'a participé à l'évaluation des réponses techniques précises d'aucun soumissionnaire dans le cadre des discussions avec le Premier promoteur de la négociation. Des membres du Bureau de planification de l'Étape 2 et du Programme de construction du train léger sur rail ainsi que l'équipe d'ingénieurs-conseils du secteur privé ont travaillé sur les diverses questions de la soumission afin de clarifier certains points et de rendre le contrat plus précis pour éviter les conflits futurs pendant la période de conception, de construction et d'entretien. Toutes ces préoccupations techniques ont été résolues à la satisfaction des experts techniques de la Ville participant aux discussions avant de choisir TransitNEXT comme promoteur privilégié.

Le Comité directeur exécutif était composé des personnes suivantes :

- Steve Kanellakos, directeur municipal;
- Rick O'Connor, greffier municipal et avocat général;
- Marian Simulik, trésorière municipale;
- John Manconi, directeur général de la Direction générale des transports;

Chris Swail, directeur de la Planification de l'O-Train, et Brian Guest, Boxfish Group, sont intervenus à titre de conseiller sans droit de vote.

## Comité directeur d'évaluation des propositions

Le Comité directeur d'évaluation des propositions (CDEP) devait rendre des comptes au CDE et surveiller le processus d'approvisionnement. Le rôle et les responsabilités du CDEP ont été définis à l'article 2.2(2) du cadre d'évaluation. Le CDEP était constitué de trois membres, dont un membre du personnel de la Ville ainsi que des représentants externes chargés des questions de droit et des questions techniques et financières. Il fallait rendre compte, au CDEP, qui déposait ensuite son rapport auprès du CDE, de tous les travaux menés par le personnel de la Ville dans le cadre du processus d'approvisionnement. Le Comité directeur d'évaluation des propositions était composé des membres votants suivants :

- Geoff Gilbert, partenaire, Norton Rose Fulbright;
- Remo Bucci, directeur, Deloitte
- Simon Dupuis, gestionnaire de programme, approvisionnement de l'Étape 2, planification de l'O-Train.

## Commissaire à l'équité

Le Commissaire à l'équité a supervisé l'approvisionnement et l'évaluation des processus de Demande de qualification et de Demande de propositions afin de s'assurer que les principes d'équité, d'ouverture, de cohérence et de transparence étaient respectés tout au long du processus d'approvisionnement du projet de l'Étape 2. Le Commissaire à l'équité comptait sur une équipe de conseillers stratégiques, et choisis de manière concurrentielle chez P3 Advisors. Le Commissaire à l'équité a assisté à toutes les étapes du processus d'approvisionnement et à chacune des rencontres, y compris à celles organisées avec les soumissionnaires, ainsi que durant les évaluations techniques et financières.

Note : Tous les documents ci-dessous ont été fournis en anglais. Comme il s'agit de documents de travail, ils n'ont pas été traduits en français.

Titre du document	Date	Contenu
<b>Phase de la Demande de qualification (DDQ)</b>  La première étape d'un grand projet d'approvisionnement est la Demande de qualification. Elle vise à vérifier si les candidats ont les qualifications nécessaires pour	Du 7 avril au 13 juillet 2017	La Demande de qualification (DDQ) pour la Ligne Trillium a été publiée le 7 avril 2017. Cinq soumissions ont été reçues le 20 juin 2017. Elles ont été évaluées par des experts dans différents domaines, y compris des équipes d'évaluation technique et financière. Les évaluateurs ont entrepris un examen détaillé de chaque composante du projet de

<p>participer à la Demande de propositions, et à s'assurer que seuls ceux qui les ont participé au processus.</p> <p>Document :</p> <p>1. <a href="#">Présentation des résultats du processus de demande de qualification pour la Ligne Trillium (11 juillet 2017)</a></p>		<p>façon indépendante avant d'attribuer, en groupe, une note consensuelle.</p> <p>Les évaluations, l'attribution des notes consensuelles et la vérification de la conformité et de l'exhaustivité des réponses se sont déroulées entre le 21 juin et le 11 juillet 2017.</p> <p>En se fondant sur les pratiques exemplaires établies dans l'industrie et sur l'approche des projets de PPP d'Infrastructure Ontario, la Ville a employé une procédure de notation et de classement précise pour établir la liste des trois équipes présélectionnées le 13 juillet 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trillium Link (regroupant Action, Fengate, CAF, CIMA+, Momentum, Thomas Cavanagh, Cobalt Architects et GRC Architects);</li> <li>• TransitNEXT (SNC-Lavalin);</li> <li>• Trillium Extension Alliance (regroupant Plenary, Colas, R.W. Tomlinson, Plan Group, WSP, Bird Construction et Mass Electric).</li> </ul>
<p><b>Demande de propositions (DDP) à l'étape de la commercialisation</b></p> <p>Document :</p> <p>1. <a href="#">Demande de propositions (corps principal)</a></p>	<p>Du 17 juillet au 21 septembre 2018</p>	<p>Le 17 juillet 2017, à l'issue du processus de DDQ et de l'identification des candidats présélectionnés, la Ville a publié une DDP pour le projet de l'Étape 2 de la Ligne Trillium, lançant ainsi la période du processus d'attribution du marché. La période du processus d'attribution du marché est le temps s'écoulant entre la publication d'une DDP sur le</p>

<p>2. Annexe 3, y compris :</p> <p>a. <a href="#">Partie 1 – Exigences techniques relatives à la proposition</a></p> <p>b. <a href="#">Partie 2 – Exigences financières relatives à la proposition</a></p> <p>c. <a href="#">Partie 3 - Format et évaluation de la proposition</a></p> <p>Note : Une version expurgée de la DDP pour la Ligne Trillium (corps principal) est disponible <a href="#">en ligne</a>.</p> <p>L'annexe 3 n'avait jamais été rendue publique avant.</p> <p>À l'issue de la vérification de l'approvisionnement du Projet de l'Étape 2 du TLR effectuée en novembre 2019, le Bureau du vérificateur général de la Ville a recommandé :</p> <p>« Dans les prochains partenariats publics-privés (PPP) ou projets qui génèrent un intérêt public considérable, la Ville devrait songer à</p>		<p>marché et la soumission des propositions par les candidats.</p> <p>Une DDP définit les exigences d'un projet et invite les candidats présélectionnés à déposer leur soumission.</p> <p>La DDP pour la Ligne Trillium énonce les règles relatives au processus d'approvisionnement et la portée du projet, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• achat de sept nouveaux véhicules à rame automotrice diesel FLIRT de Stadler;</li> <li>• réfection des actifs existants de la Ligne Trillium, y compris prolongement des quais existants et aménagement des nouvelles stations Gladstone et Walkley;</li> <li>• construction du lien vers l'aéroport et des nouvelles stations Airport et Uplands;</li> <li>• prolongement de la Ligne Trillium jusqu'à Limebank et aménagement des stations South Keys, Leitrim, Bowesville et Limebank;</li> <li>• modernisation du système de ventilation du tunnel du lac Dow;</li> <li>• croisement en oblique Ellwood étagé;</li> <li>• nouvelle cour de triage Walkley.</li> </ul> <p>Dans le cadre de cette DDP, la Ville a élaboré et publié une version préliminaire de l'entente de projet, et notamment des exigences techniques et des résultats voulus.</p>
---	--	--

<p>publier les documents de la DP; elle ferait ainsi preuve du même degré de transparence envers le public et le marché que les organismes semblables (comme Infrastructure Ontario et Partnerships BC).</p> <p>La Ville a accepté la recommandation du vérificateur général. Pour les projets de PPP ou les projets d'intérêt public considérable, la Ville envisagera de publier les documents des DDP en veillant à retrancher les renseignements épineux ou commercialement confidentiels, ce qui cadre avec l'approche adoptée pour la Demande de propositions de la Bibliothèque centrale. La politique et les procédures sur les PPP seront mises à jour pour tenir compte de cette recommandation d'ici la fin du deuxième trimestre 2020.</p>		<p>L'Annexe 3 comprend les exigences techniques et financières de la soumission pour la DDP de la Ligne Trillium.</p> <p>Durant la période du processus d'attribution du marché, les candidats ne pouvaient avoir aucun contact direct avec les représentants de la Ville, ni avec les divers consultants ayant participé à l'élaboration de la DDP. Le seul moyen de communication entre la Ville et les promoteurs était la demande d'information ou en personne lors des réunions commerciales confidentielles thématiques et des réunions commerciales confidentielles sur la présentation de la conception.</p> <p>L'objectif des réunions commerciales confidentielles thématiques était de partager de l'information, d'améliorer le dialogue sur des articles spécifiques de l'entente et de chercher des résolutions pour la documentation relative au projet. Quant aux réunions commerciales confidentielles sur la présentation de la conception, leur but était de permettre un dialogue ouvert entre la Ville et les promoteurs afin que ces derniers puissent présenter leurs conceptions, démontrer leur conformité avec les devis descriptifs du projet et recevoir des suggestions et commentaires du parrain du projet afin de les aider alors qu'ils</p>
--	--	--

		<p>peaufinaient leur conception et leur soumission.</p> <p>Après la publication du processus de DDP et des documents techniques connexes, la Ville a peaufiné l'entente et les critères techniques du projet en se fondant sur les questions de la demande d'information, les réunions commerciales confidentielles thématiques et les réunions commerciales confidentielles sur la présentation de la conception organisées avec les trois équipes de promoteurs. La Ville a publié cinq versions de l'entente et des critères techniques du projet avant de clore la période du processus d'attribution du marché.</p> <p><b>Note :</b> Conformément aux pratiques exemplaires adoptées par Infrastructure Ontario, entre autres, la DDP a été rédigée en veillant à retrancher l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les renseignements personnels;</li> <li>• les renseignements financiers.</li> </ul>
<p><b>Phase de préévaluation de la Demande de propositions (DDP)</b></p> <p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Cadre d'évaluation</a></li> <li>2. <a href="#">Plateforme de formation pour l'évaluation de la Ligne Trillium</a></li> </ol>	<p>Du 8 au 13 août 2018</p>	<p>Avant la conclusion de la période de DDP pour l'attribution du marché, la Ville et ses conseillers se sont préparés à l'évaluation des soumissions techniques et financières.</p> <p>Le processus d'évaluation de la DDP a été consigné dans le « Cadre d'évaluation » et la présentation de « La Plateforme de formation</p>

<p>À l'issue de la vérification de l'approvisionnement du Projet de l'Étape 2 du TLR, effectuée en novembre 2019, le Bureau du vérificateur général a recommandé à la Ville de songer à confier l'évaluation techniques du processus d'approvisionnement des prochaines projets de PPP à plusieurs personnes ayant l'expérience nécessaire dans ce domaine. Sinon, un accompagnement pourrait être offert aux participants moins expérimentés au moyen de documents de formation; il devrait également y avoir plus de séances en personne pour éviter toute confusion quant à la notation des propositions, étant donné la nature et la complexité inhérente à l'approvisionnement par des PPP.</p> <p>La Ville a accepté et a confirmé qu'elle mettrait à jour la politique et les procédures sur les PPP pour tenir compte de cette recommandation d'ici la fin du deuxième trimestre de 2020.</p>		<p>pour l'évaluation de la Ligne Trillium », laquelle décrit les rôles et responsabilités de tous les évaluateurs et participants, les critères d'évaluation, les procédures de notation et le pouvoir décisionnel, et ce, pour s'assurer que la procédure d'évaluation était équitable, ouverte et transparente.</p> <p>Le cadre a été parachevé et la formation des évaluateurs et des participants a eu lieu du 8 au 13 août 2018, avant de procéder à toute activité en lien avec l'évaluation de la DDP. La formation à toutes les personnes participant au processus d'évaluation de la DDP a été confiée à des conseillers juridiques externes de la Ville.</p> <p><b>Note :</b> Le nom des évaluateurs techniques de la Ligne Trillium identifiés à la page 12 de la présentation sur la formation contient des erreurs. Al Klag a ensuite été remplacé par Jack D'Andrea en raison de conflits d'horaire. Al Klag et Jack D'Andrea font tous les deux partie de l'équipe d'ingénieurs-conseils du secteur privé retenus par la Ville.</p> <p>À la page 12, Chris Swail et Brian Guest, conseillers (sans droit de vote) du Comité directeur exécutif, sont qualifiés à tort de membres du CDE.</p> <p>Raquel Gold, Boxfish Group, apparaît à tort dans la liste des membres du</p>
---	--	---

		CDEP. Elle était responsable de l'approvisionnement technique.
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Examen de l'exhaustivité</b></p> <p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Rapport sommaire de l'équipe de l'examen de l'exhaustivité</a></li> <li>2. <a href="#">Liste de vérification de l'exhaustivité de la proposition financière</a></li> </ol> <p>À l'issue de la vérification de l'approvisionnement du Projet de l'Étape 2 du projet de TLR, menée en novembre 2019, le Bureau du vérificateur général a recommandé à la Ville de songer à faire appel, pour les prochains PPP, à un processus échelonné par phases dans l'analyse de la conformité des propositions en l'exprimant clairement dans les DDP. Les soumissionnaires auraient ainsi l'occasion de modifier leur proposition dans le cadre du processus de l'évaluation technique, pour fournir les renseignements qui manquent ou pour pallier les lacunes d'information</p>	<p>Le 17 août 2018 et le 24 septembre 2018</p>	<p>La Ville a reçu les soumissions techniques présentées dans le cadre de la DDP pour la Ligne Trillium le 10 août 2018, et les soumissions financières déposées par les trois équipes candidates, en l'occurrence, TransitNEXT, TEA, et TLINK, le 21 septembre 2018.</p> <p>Après la réception des propositions déposées dans le cadre de la DDP, un processus d'évaluation multidisciplinaire s'est déroulé en plusieurs étapes et a commencé par l'examen de l'exhaustivité de la proposition.</p> <p>L'équipe de l'examen de l'exhaustivité était constituée de représentants municipaux et externes chargés des questions de droit et de conseillers financiers qui ne faisaient pas partie des équipes d'évaluation technique ou financière. L'examen d'exhaustivité visait à s'assurer que les trois propositions comprenaient tous les renseignements obligatoires, tel qu'énoncé dans le document de DDP. L'examen des propositions techniques et financières a été effectué de manière indépendante et confié à différentes équipes pour éviter qu'une influence indue ne soit exercée.</p> <p>Les membres de l'équipe d'examen de l'exhaustivité ont travaillé à partir</p>



<p>dans leur proposition afin de respecter les exigences obligatoires et d'éviter de constater inutilement des problèmes de non-conformité.</p> <p>La Ville a accepté et a confirmé qu'elle mettrait à jour la politique et les procédures sur les PPP pour tenir compte de cette recommandation d'ici la fin du deuxième trimestre de 2020.</p>		<p>de listes de vérification exhaustives, et noté chaque élément qui devait l'être dans le cadre de la proposition, tel qu'énoncé dans les documents de la DDP. Ces éléments visaient notamment à s'assurer que les propositions comprenaient tous les plans de gestion du projet demandés et que chaque section respectait le nombre limité de pages. Les commentaires indiquent les différences relevées dans des domaines et la conformité avec la DDP confirmée par le Commissaire à l'équité.</p> <p>L'examen de l'exhaustivité des soumissions techniques présentées dans le cadre de la DDP pour la Ligne Trillium s'est déroulé entre le 13 et le 17 août 2018. Toutes les soumissions techniques présentées ont été jugées exhaustives.</p> <p>L'examen de l'exhaustivité des soumissions financières a eu lieu le 24 septembre 2018, une fois l'évaluation des soumissions techniques terminée. Les trois soumissions financières présentées ont été jugées complètes.</p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Examen des conflits</b></p>	<p>Le 16 août 2018</p>	<p>Entre le 15 et le 16 août 2018, l'équipe d'évaluation des conflits et le commissaire à l'équité ont dû confirmer l'absence de conflit d'intérêts pour tous les participants au processus d'approvisionnement, y compris les employés municipaux, les consultants externes et les</p>

<p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><a href="#">Présentation de la mise à jour du Comité d'examen des conflits au Comité directeur d'évaluation des propositions</a></li> </ol>		<p>membres des équipes de promoteurs.</p> <p>Le Comité d'examen des conflits était constitué de trois représentants de la Ville, d'un consultant externe pour les questions de droit, d'ingénieurs-conseils du secteur privé et du commissaire à l'équité. L'équipe d'examen des conflits a été impliquée tout au long du processus d'évaluation du projet de la Ligne Trillium.</p> <p>Le Comité d'examen des conflits a présenté les résultats du processus d'examen des conflits au Comité directeur d'évaluation des propositions.</p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Examen de la conformité technique</b></p> <p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><a href="#">Rapport sur le consensus relatif à la conformité technique de la soumission pour la Ligne Trillium</a></li> <li><a href="#">Rapport sur le consensus relatif à la conformité technique - Annexe 1</a></li> <li><a href="#">Rapport sur le consensus relatif à la</a></li> </ol>	<p>Du 14 au 24 septembre 2018</p>	<p>Avant le début des évaluations techniques, une équipe chargée de la conformité technique, composée de 74 experts internes et externes spécialisés dans différents domaines, a entrepris un examen détaillé de chaque soumission pour s'assurer qu'elle était conforme aux exigences de la DDP et aux devis descriptifs.</p> <p>L'équipe chargée de la conformité comprenait également des experts en matière de conception, de construction et d'entretien, qui figurent dans l'organigramme de la conformité technique.</p> <p>L'examen de la conformité des soumissions présentées dans le cadre de la DDP pour la Ligne</p>

<p><a href="#">conformité technique - Annexe 2</a></p> <p>4. <a href="#">Rapport sur le consensus relatif à la conformité technique - Annexe 3</a></p> <p>5. <a href="#">Organigramme de la conformité technique</a></p> <p>À l'issue de la vérification de l'approvisionnement du Projet de l'Étape 2 du projet de TLR, menée en novembre 2019, le Bureau du vérificateur général a recommandé à la Ville de songer à faire appel, pour les prochains PPP, à un processus échelonné par phases dans l'analyse de la conformité des propositions en l'exprimant clairement dans les DDP. Les soumissionnaires auraient ainsi l'occasion de modifier leur proposition dans le cadre du processus de l'évaluation technique, pour fournir les renseignements qui manquent ou pour pallier les lacunes d'information dans leur proposition afin de respecter les exigences obligatoires et d'éviter de constater inutilement des problèmes de non-conformité.</p>		<p>Trillium s'est déroulé entre le 20 et le 31 août 2018. Les réunions visant à dégager un consensus sur la conformité des soumissions pour la Ligne Trillium se sont déroulées entre le 5 et le 6 septembre 2018.</p> <p>Une fois les travaux de l'équipe de conformité technique terminés, un dernier rapport de conformité a été publié en différentes étapes, l'examen de certains éléments se poursuivant, d'où l'ajout de trois annexes. La première annexe l'a été le 14 septembre 2018, et les deux dernières le 24 septembre 2018, en plus des listes consolidées de vérification de la conformité.</p> <p>L'examen a permis d'évaluer chaque élément et de les classer dans quatre catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforme – Aucun commentaire à indiquer;</li> <li>• Conforme avec commentaires – Dans l'ensemble, la soumission est conforme, mais des précisions pourraient être demandées ou des commentaires pourraient être formulés durant les négociations;</li> <li>• Non conforme – La soumission technique ne respecte ni les exigences de la DDP, ni les dispositions de l'entente relatives au projet pertinentes. Elles ne sont pas assez significatives pour constituer des dérogations importantes et pourraient être abordées durant les négociations;</li> </ul>
--	--	---

<p>La Ville a accepté et a confirmé qu'elle mettrait à jour la politique et les procédures sur les PPP pour tenir compte de cette recommandation d'ici la fin du deuxième trimestre de 2020.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dérogations matérielles – La non-conformité de la soumission technique est si importante qu'elle risque d'entraîner la disqualification d'une proposition lors de tout examen ultérieur.</li> </ul> <p>Les soumissions techniques des trois promoteurs avaient toutes des problèmes de non-conformité qui ont dû être abordés durant les négociations avant de sélectionner le candidat gagnant. Il s'agit là d'une étape normale du processus.</p> <p>Les soumissions techniques présentées par les promoteurs ne contenaient aucune dérogation importante.</p> <p><b>Les soumissions présentées par les trois promoteurs ont été jugées conformes aux critères techniques énoncés dans les documents de la DDP.</b></p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Évaluations techniques (1.0)</b></p> <p>Document :</p> <p>1. <a href="#">Listes de vérification de l'évaluation technique consensuelle – TEA 1.0</a></p>	<p>Du 26 septembre au 2 octobre 2018</p>	<p>L'évaluation technique consistait en un processus en deux étapes au cours duquel l'équipe des cinq évaluateurs ont individuellement entrepris un examen détaillé de chaque composante du projet afin de noter la soumission de chaque promoteur de façon indépendante, avant de se rendre en plénière pour dégager une notation consensuelle.</p> <p>L'équipe d'évaluation technique était composée d'experts en la matière se spécialisant en conception de projet,</p>

<p>2. <a href="#">Listes de vérification de l'évaluation technique consensuelle – TLINK 1.0</a></p> <p>3. <a href="#">Listes de vérification de l'évaluation technique consensuelle – TNEXT 1.0</a></p> <p>4. <a href="#">Notes de l'évaluation technique consensuelle – TEA 1.0</a></p> <p>5. <a href="#">Notes de l'évaluation technique consensuelle – TLINK 1.0</a></p> <p>6. <a href="#">Notes de l'évaluation technique consensuelle – TNEXT 1.0</a></p> <p>7. <a href="#">Évaluateur technique du projet Trillium - Fiche de confirmation 1.0</a></p> <p>À l'issue de la vérification de l'approvisionnement du Projet de l'Étape 2 du projet de TLR, menée en novembre 2019, le Bureau du vérificateur général a recommandé à la Ville de songer à faire appel, pour les prochains PPP, à un processus échelonné par phases dans l'analyse de la conformité des propositions en</p>		<p>en opérations du projet et en ingénierie, dont des cadres supérieurs de la Ville provenant du bureau du Programme de construction du train et d'OC Transpo, ainsi que des ingénieurs-conseils du secteur privé.</p> <p>Les évaluations techniques individuelles se sont déroulées entre le 20 août et le 24 septembre 2018. Les réunions visant à dégager un consensus ont eu lieu entre le 26 septembre et le 2 octobre 2018, sous la supervision du commissaire à l'équité.</p> <p><b>Les évaluateurs techniques n'avaient aucune information sur les prix des promoteurs ou les détails des solutions de financement qu'ils proposaient.</b></p> <p>Les listes de vérification de l'évaluation technique consensuelle des trois promoteurs contiennent les commentaires, y compris les forces et les faiblesses de chaque domaine évalué, et les points attribués.</p> <p>Les notes de l'évaluation technique consensuelle données aux soumissions des trois promoteurs donnent les notes que l'équipe de l'évaluation technique a attribuées à chaque domaine d'évaluation et les notes techniques finales pondérées.</p> <p>À la fin du processus d'évaluation consensuel, tous les membres de</p>
---	--	--

<p>l'exprimant clairement dans les DDP. Les soumissionnaires auraient ainsi l'occasion de modifier leur proposition dans le cadre du processus de l'évaluation technique, pour fournir les renseignements qui manquent ou pour pallier les lacunes d'information dans leur proposition afin de respecter les exigences obligatoires et d'éviter de constater inutilement des problèmes de non-conformité.</p> <p>La Ville a accepté et a confirmé qu'elle mettrait à jour la politique et les procédures sur les PPP pour tenir compte de cette recommandation d'ici la fin du deuxième trimestre de 2020.</p>		<p>l'équipe d'évaluation technique ont signé la fiche de confirmation pour signaler qu'ils avaient terminé le processus, conformément aux exigences de la Demande de propositions.</p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Présentations des résultats des évaluations techniques (1.0)</b></p> <p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Présentation des résultats de l'évaluation technique consensuelle pour le projet de Ligne Trillium</a></li> </ol>	<p>Du 3 au 9 octobre 2018</p>	<p>Une fois le processus d'évaluation consensuel terminé, les résultats des évaluations, y compris le résumé des commentaires et les notes finales, ont été communiqués au Comité directeur d'évaluation des propositions.</p> <p>Les membres du CDEP n'ont eu aucune information sur les prix des promoteurs, les détails des solutions de financement qu'ils proposaient, ni leur note financière jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018, date à laquelle l'équipe d'évaluation financière a</p>

<p><a href="#">au Comité directeur d'évaluation des propositions</a></p> <p>2. <a href="#">Consigne du Comité directeur d'évaluation des propositions donnée par écrit à l'équipe d'évaluation technique</a></p>		<p>présenté les résultats des évaluations financières.</p> <p>L'une des soumissions techniques a obtenu une note inférieure à 70 %, le seuil établi par Infrastructure Ontario. Après avoir présenté l'exercice d'évaluation diligente des résultats au Comité directeur d'évaluation des propositions, le 3 octobre 2018, le Comité a soulevé des préoccupations concernant le fait que les évaluateurs techniques examinaient des critères non spécifiquement énoncés dans les documents de la DDP ou envisagés par ceux-ci.</p> <p>Le 9 octobre 2018, le Comité directeur d'évaluation des propositions a envoyé des consignes par écrit, invitant les évaluateurs techniques à se réunir de nouveau et, s'ils le jugeaient nécessaire, à réévaluer toutes les soumissions techniques.</p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Évaluations techniques (2.0)</b></p> <p>Document :</p> <p>1. <a href="#">Listes de vérification de l'évaluation technique consensuelle – TEA 2.0</a></p>	<p>Du 10 au 22 octobre 2018</p>	<p>Après les consignes formulées par le Comité directeur d'évaluation des propositions le 9 octobre 2018, un deuxième cycle d'évaluations techniques visant à dégager un consensus a eu lieu du 10 au 22 octobre 2018.</p> <p>Les listes de vérification de l'évaluation technique consensuelle des trois promoteurs contiennent les commentaires révisés, y compris les forces et les faiblesses de chaque domaine évalué, et les points</p>

<ol style="list-style-type: none"> <li>2. <a href="#">Listes de vérification de l'évaluation technique consensuelle – TLINK 2.0</a></li> <li>3. <a href="#">Listes de vérification de l'évaluation technique consensuelle – TNEXT 2.0</a></li> <li>4. <a href="#">Notes de l'évaluation technique consensuelle – TEA 2.0</a></li> <li>5. <a href="#">Notes de l'évaluation technique consensuelle – TLINK 2.0</a></li> <li>6. <a href="#">Notes de l'évaluation technique consensuelle – TNEXT 2.0</a></li> <li>7. <a href="#">Évaluateur technique du projet Trillium - Fiche de confirmation 2.0</a></li> </ol>		<p>attribués. À l'issue du processus de réévaluation, des notes révisées ont été attribuées aux trois promoteurs.</p> <p>Les notes de l'évaluation technique consensuelle données aux soumissions des trois promoteurs sont les notes révisées que l'équipe de l'évaluation technique a attribuées à chaque domaine d'évaluation et les notes techniques finales pondérées. La note d'évaluation technique de l'un des promoteurs était toujours inférieure au seuil de 70 %.</p> <p>À la fin du processus de réévaluation consensuel, tous les membres de l'équipe d'évaluation technique ont signé la fiche de lecture pour confirmer qu'ils avaient effectué le processus conformément aux exigences énoncées dans la DDP.</p> <p><b>Note :</b> Les dates dans les documents de l'évaluation technique 2.0 sont les mêmes que celles des documents de la phase 1.0 (26 sept. au 1er oct.). Il s'agit d'une erreur : les dates inscrites dans les documents sont incorrectes.</p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Présentations des résultats des évaluations techniques (2.0)</b></p>	<p>Du 23 au 26 octobre 2018</p>	<p>Une fois le processus de réévaluation consensuel terminé, les résultats des réévaluations, y compris le résumé des commentaires et les notes consensuelles finales, ont été communiqués au Comité directeur d'évaluation des propositions le 23</p>



<p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Présentation des résultats de l'évaluation technique consensuelle pour le projet de Ligne Trillium au Comité directeur d'évaluation des propositions</a></li> <li>2. <a href="#">Note de service de Norton Rose et de Fulbright intitulée (Discrétion et réévaluation du Comité directeur d'évaluation des propositions [CDEP] : évaluation technique)</a></li> <li>3. <a href="#">Note de service de Norton Rose et Fulbright sur l'Évaluation technique - Responsabilité en cas de non-respect de la clause discrétionnaire et d'autorisation d'aller de l'avant accordée à une proposition</a></li> <li>4. <a href="#">Présentation des résultats de l'évaluation technique consensuelle pour le projet de Ligne Trillium au Comité directeur exécutif</a></li> </ol>		<p>octobre 2018, et au Comité directeur exécutif le 26 octobre 2018.</p> <p>Le 26 octobre, devant le Comité directeur exécutif, Norton Rose Fulbright, le consultant juridique externe de la Ville spécialisé en approvisionnement par PPP, a donné un avis juridique sur les mécanismes prévus dans la DDP sur l'application de la clause discrétionnaire.</p> <p>L'avis juridique de Norton Rose Fulbright a été consigné dans la note de service sur la clause discrétionnaire et de réévaluation technique du Comité directeur d'évaluation des propositions.</p> <p>La lettre adressée par Norton Rose Fulbright à la Ville explique les circonstances entourant la recommandation visant à permettre au promoteur ayant la note inférieure à la note minimale d'aller de l'avant.</p> <p>L'avis juridique cite plusieurs passages précis de la DDP (les dispositions 6.4, 6.4(3), et 6.4(5)) et affirme, entre autres, qu'« à la lumière de ces trois dispositions et de l'esprit général de la DDP, il semblerait que l'obtention d'une note inférieure à la note minimale ne constitue pas une dérogation importante, mais plutôt une preuve de la « piètre qualité » de la proposition, à moins que la note soit si fondamentalement inférieure qu'elle correspond à l'une des catégories de dérogation importante</p>
--	--	---

		<p>définies au paragraphe 6.3(1) de la DDP. »</p> <p>Tel qu'indiqué dans la section sur la conformité technique, aucune soumission technique ne contenait de dérogation importante.</p> <p>Dans son avis juridique, Norton Rose Fulbright conclut ceci : « Le Comité directeur d'évaluation des propositions peut exercer son pouvoir discrétionnaire en recommandant au Comité directeur exécutif de permettre qu'une proposition aille de l'avant dans le processus d'évaluation même si elle n'a pas obtenu la note minimale dans une ou plusieurs des catégories techniques. Une fois cette recommandation faite, elle doit être officiellement confirmée par le Comité directeur exécutif. Selon notre analyse de la DDP [...] ce pouvoir discrétionnaire ne peut être exercé que pendant l'évaluation technique et avant l'évaluation financière par le CDEP. »</p> <p>Le Comité directeur d'évaluation des propositions a recommandé au Comité directeur exécutif d'accepter que le promoteur ayant obtenu une note inférieure au seuil technique minimal exigé aille de l'avant et que la clause discrétionnaire prévue dans les documents de la DDP soit appliquée.</p> <p>En prévision de la présentation des résultats de l'évaluation technique au</p>
--	--	--

		<p>Comité directeur exécutif, des avis juridiques ont été fournis sur les mécanismes prévus dans les documents de la Demande de propositions sur l'application de la clause discrétionnaire. Ils contenaient des conseils généraux sur les options offertes au Comité directeur d'évaluation des propositions et au Comité directeur exécutif, et les risques y afférents, mais ils ne prescrivaient aucune marche à suivre spécifique en lien avec un promoteur particulier.</p> <p>Aucun avis juridique à propos d'un risque de litige n'a été remis au Comité directeur exécutif par écrit. Le commissaire à l'équité estimait que le Comité directeur exécutif ne devrait pas accorder d'importance primordiale au risque de litige et souhaitait s'assurer qu'il examine la question dans son ensemble, notamment l'ampleur de l'écart entre les notes techniques et les notes minimales et la présence d'éventuelles anomalies dans les notes techniques. Le conseiller juridique a donc accepté de ne pas fournir d'avis juridique, mais plutôt de présenter un rapport oral sur les risques de litige de façon à les mettre en perspective.</p> <p>Le CDEP a recommandé au Comité directeur exécutif d'accepter la marche à suivre pour le promoteur qui n'avait pas atteint</p>
--	--	--

		<p>le seuil minimal de l'évaluation technique et d'appliquer la clause discrétionnaire, comme l'y autorisaient les documents de la Demande de propositions.</p> <p>Les résultats et les recommandations ont été présentés au Comité directeur exécutif sans que l'identité des promoteurs ne soit divulguée.</p> <p>Le Comité directeur exécutif a appliqué la clause discrétionnaire le 26 octobre 2018, en se fondant sur l'avis juridique, et a autorisé les employés à poursuivre l'évaluation des promoteurs pour le projet de la Ligne Trillium qui avaient respecté les critères de l'examen de l'exhaustivité et de la conformité technique, mais qui n'avaient pas atteint les 70 % du seuil de l'évaluation technique.</p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Évaluations financières</b></p> <p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Liste de vérification de l'examen du modèle financier</a></li> <li>2. <a href="#">Liste de vérification consolidée de l'examen du modèle financier (TEA / TLINK / TRANSITNEXT)</a></li> </ol>	<p>Du 24 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2018</p> <p>Note : Les évaluations individuelles ont été suspendues entre le 3 et le 23 octobre 2018, en raison des évaluations techniques menées.</p>	<p>Parallèlement au processus d'évaluation technique, une évaluation des soumissions financières a été entreprise. Conformément à la DDP, les experts en matière de finance ont examiné la capacité financière afin de déterminer si les prix soumis dans le volet financier des propositions financières des promoteurs excédaient les critères d'abordabilité inscrits dans la DDP.</p> <p><b>Les équipes chargées de l'évaluation financière n'avaient aucune information sur les</b></p>

<p>3. <a href="#">Évaluateur financier du projet Trillium – Fiche de confirmation</a></p>		<p><b>soumissions techniques ou l'évaluation.</b></p> <p>L'équipe d'évaluation financière était composée de cadres supérieurs des Finances municipales, des Stratégies de modélisation exacte et de Deloitte, se spécialisant en diversification des modes de financement et d'approvisionnement et en financement public et privé.</p> <p>Les experts financiers ont déterminé que deux des trois propositions financières des promoteurs excédaient l'un des plafonds d'abordabilité ou les deux (plafond d'abordabilité des dépenses d'immobilisation et plafond d'abordabilité du coût total). L'équipe a présenté les résultats, sans nommer les parties, au Comité directeur d'évaluation des propositions le 24 septembre 2018.</p> <p>Le Comité directeur d'évaluation des propositions a demandé aux évaluateurs financiers de poursuivre les examens financiers des deux équipes excédant le plafond d'abordabilité afin d'établir le classement général des candidats.</p> <p>À la suite de l'examen du modèle financier, l'équipe d'évaluation financière a entrepris ses évaluations individuelles entre le 25 septembre et le 3 octobre, puis entre le 23 et le 30 octobre 2018. Les notes consensuelles ont été attribuées</p>
---	--	---

		<p>le 31 octobre 2018. Dans le cadre du processus d'évaluation financière, la soumission financière de TransitNEXT est arrivée en tête des trois équipes de promoteur.</p> <p><b>Note :</b> Les renseignements financiers sur les prix ont été expurgés, la Ville ayant déployé des efforts commerciaux raisonnables pour protéger la confidentialité de toute information considérée comme confidentielle par un promoteur. La Ville a demandé aux promoteurs de consentir à la divulgation de ces renseignements.</p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Demandes de précisions</b></p> <p>Document :</p> <p>Vingt-deux demandes de précisions à TEA / TLINK / TransitNEXT</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">TEA</a></li> <li>2. <a href="#">TLINK</a></li> <li>3. <a href="#">TNext</a></li> </ol>	<p>Du 24 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2018</p>	<p>Durant le processus d'évaluation de l'approvisionnement, les trois équipes de promoteurs n'étaient pas autorisées à avoir de contacts avec des représentants de la Ville. Par conséquent, le seul moyen de communication entre la Ville et les promoteurs était la procédure de demandes de précisions, qui permettait à la Ville de poser aux promoteurs des questions sur tout aspect de leur soumission à des fins d'éclaircissement.</p> <p>Le Commissaire à l'équité a passé en revue et signé toutes les questions des demandes de précision avant qu'elles ne soient transmises.</p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Présentation des résultats de l'évaluation financière</b></p> <p>Document :</p>	<p>Le 1<sup>er</sup> novembre 2018</p>	<p>Une fois le processus d'évaluation financière consensuel terminé, les résultats des évaluations, y compris le résumé des commentaires et les notes finales, ont été communiqués au Comité directeur d'évaluation des propositions.</p>

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Présentation du résumé des évaluations financières consensuelles pour le projet de Ligne Trillium au Comité directeur d'évaluation des propositions</a></li> <li>2. <a href="#">Note de service de Norton Rose et de Fulbright au sujet d'une soumission financière</a></li> </ol>		<p>La Ville a demandé des conseils juridiques concernant le modèle financier retenu par TransitNEXT, et en particulier l'approche originale employée pour financer le projet à l'aide de capitaux. Après examen, il ressort que l'approche de TransitNEXT repose sur une méthode solide et transparente, et est conforme aux critères financiers de la Demande de propositions.</p> <p><b>Note :</b> Les renseignements financiers sur les prix ont été expurgés, la Ville ayant déployé des efforts commerciaux raisonnables pour protéger la confidentialité de toute information considérée comme confidentielle par un promoteur. La Ville a demandé aux promoteurs de consentir à la divulgation de ces renseignements.</p>
<p><b>Phase d'évaluation de la Demande de propositions (DDP) – Classement final des promoteurs</b></p> <p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Présentation des notes finales des promoteurs pour le projet de Ligne Trillium au Comité directeur d'évaluation des propositions</a></li> <li>2. <a href="#">Présentation des résultats de l'évaluation finale au Comité directeur exécutif</a></li> </ol>	<p>Du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2018</p>	<p>Une fois les processus d'évaluation technique et financière et de notation finale terminés, les notes finales et le classement des promoteurs ont été communiqués au Comité directeur d'évaluation des propositions le 1<sup>er</sup> novembre 2018, et au Comité directeur exécutif le 7 novembre 2018. Les présentations indiquent les notes finales et le classement.</p> <p>TransitNEXT est arrivé en tête de classement et a été présenté au Comité directeur exécutif à titre de « Premier promoteur de la négociation » recommandé.</p> <p><b>Note :</b> Les renseignements financiers sur les prix ont été expurgés, la Ville ayant déployé des efforts commerciaux raisonnables pour protéger la</p>

		confidentialité de toute information considérée comme confidentielle par un promoteur. La Ville a demandé aux promoteurs de consentir à la divulgation de ces renseignements.
<p><b>Phase du Premier promoteur de la négociation (PPN)</b></p> <p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Première lettre au Premier promoteur de la négociation visant la Ligne Trillium et lettres aux autres équipes de promoteurs</a></li> <li>2. <a href="#">Annexe à la Première lettre au Premier promoteur de la négociation visant la Ligne Trillium</a></li> <li>3. <a href="#">Deuxième lettre au Premier promoteur de la négociation visant la Ligne Trillium</a></li> </ol> <p>À l'issue de la vérification de l'approvisionnement du Projet de l'Étape 2 du TLR effectuée en novembre 2019, le Bureau du vérificateur général de la Ville a recommandé : « dans les prochains projets d'approvisionnement où le personnel se voit confier des pouvoirs autrement que par délégation explicite dans le Règlement sur les approvisionnements, la Ville devrait veiller à ce</p>	<p>Du 16 novembre 2018 au 14 janvier 2019</p>	<p>Une fois le classement final des promoteurs approuvé par le Comité directeur exécutif, le 7 novembre 2018, TransitNEXT, le « Premier promoteur de la négociation » (PPN), a été invité, le 16 novembre 2018, à entamer des négociations, afin de le recommander au Conseil municipal à titre de soumissionnaire privilégié, conformément aux exigences de la DDP.</p> <p>La Ville a dirigé le processus de négociation sous la supervision du commissaire à l'équité.</p> <p>Les négociations ont porté sur les questions soulevées par l'équipe d'évaluation technique et l'équipe d'évaluation de la conformité qu'elles avaient notées dans le cadre de leur examen. Il convient de noter que cet exercice aurait été entrepris pour tout promoteur qui aurait été choisi, car il y avait des problèmes de non-conformité dans toutes les soumissions évaluées.</p> <p>Les négociations ont porté sur une foule de préoccupations, y compris, mais sans s'y limiter, des exigences spécifiques en matière d'échéancier, des renseignements incomplets sur les exigences de réfection des structures existantes, des éclaircissements sur certaines exigences de conception pour les nouvelles structures, des renseignements incomplets sur certaines obligations en matière</p>



<p>que la recommandation à cet égard comprenne des protocoles de signalement bien définis et précise l'information qui sera communiquée au Conseil et celle qui ne le sera pas pour éviter tout malentendu. »</p> <p>La Ville a accepté et a confirmé qu'elle mettrait à jour le Manuel des procédures sur l'approvisionnement pour tenir compte de cette recommandation d'ici la fin du deuxième trimestre de 2020.</p>		<p>d'entretien pendant la période de construction en ce qui a trait à l'infrastructure existante, des détails manquants ou incomplets sur les systèmes et des problèmes d'intégration des systèmes, une interprétation incorrecte des exigences de conception des stations et des préoccupations concernant la qualification de certains principaux responsables.</p> <p>Ces préoccupations techniques et la liste des problèmes de non-conformité ont été résolus à la satisfaction des experts techniques de la Ville participant aux discussions avec TransitNEXT avant de recommander au Conseil municipal d'approuver la sélection de TransitNEXT comme promoteur privilégié.</p> <p>La lettre du 16 novembre 2018 contient les lettres d'évaluation envoyées aux trois promoteurs, y compris la première lettre adressée au Premier promoteur de la négociation et la liste des cas de non-conformité adressée à TransitNEXT.</p> <p>La deuxième lettre adressée au Premier promoteur de la négociation datée du 14 janvier 2019 nomme TransitNEXT à titre de soumissionnaire privilégié et mentionne les résultats du processus de négociations ainsi que la correction des cas de non-conformité signalés dans la première lettre.</p> <p><b>Note :</b> Six pièces ont été jointes : elles contiennent des dessins techniques et le Plan de gestion de l'intégration</p>
--	--	--

		des systèmes (PGIS) qui ont été expurgés car ils sont considérés comme propres à TransitNEXT.
<p><b>AUTRE - Comptes rendus des réunions du Comité directeur d'évaluation des propositions</b></p> <p>Document :</p> <p>1. Ces documents contiennent les comptes rendus de neuf réunions.</p> <p><a href="#">16.08.2018</a>  <a href="#">12.09.2018</a>  <a href="#">24.09.2018</a>  <a href="#">03.10.2018</a>  <a href="#">23.10.2018</a>  <a href="#">24.10.2018</a>  <a href="#">26.10.2018</a>  <a href="#">01.11.2018</a>  <a href="#">02.11.2018</a></p>	Du 16 août au 2 novembre 2018	Le Comité directeur d'évaluation des propositions s'est réuni régulièrement au cours de la phase d'évaluation. Les comptes rendus résument le contenu des réunions et des mesures à prendre.
<p><b>AUTRE - Comptes rendus des réunions du Comité directeur exécutif</b></p> <p>Document :</p> <p>Comptes rendus de deux réunions</p> <p>1. <a href="#">26.10.2018</a>  2. <a href="#">7.11.2018</a></p>	Du 26 octobre au 7 novembre 2018	Au cours de la phase d'évaluation technique, le Comité directeur exécutif de l'Étape 2 s'est réuni à deux reprises afin de prendre connaissance des résultats des évaluations techniques et du classement final. Les comptes rendus résument les mesures à prendre.
<p><b>Rapport du commissaire à l'équité - Approvisionnement de la Ligne Trillium</b></p> <p>Document :</p>	Le 31 mai 2019	L'équipe du commissaire à l'équité, composée de conseillers stratégiques provenant du cabinet P3 Advisors, a supervisé les processus d'approvisionnement et d'évaluation du projet de l'Étape 2.

<p>1. Rapport final du commissaire à l'équité - Processus d'approvisionnement concurrentiel de l'Étape 2 du projet de prolongement de la Ligne Trillium du réseau de TLR d'Ottawa</p> <p>Note : Le rapport du commissaire à l'équité est disponible <a href="#">en ligne</a>.</p>		<p>L'équipe a veillé à ce que les principes d'ouverture, d'équité, de cohérence et de transparence soient respectés tout au long du processus d'approvisionnement.</p> <p>L'équipe du commissaire à l'équité était tenue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• régler notamment les questions relatives à l'équité, à la confidentialité et aux conflits d'intérêts;</li> <li>• examiner la DDQ et la DDP avant leur publication;</li> <li>• examiner les communications de la Ville avec les promoteurs durant la période des DDQ et DDP, y compris la correspondance et la participation aux réunions;</li> <li>• participer à la formation ou d'offrir aux divers participants de la formation entourant les interactions avec les promoteurs durant les réunions, le processus d'évaluation et d'autres questions relatives à l'équité;</li> <li>• examiner les divers documents afférents à l'évaluation, notamment les lignes directrices et les procédures, et de surveiller le processus d'évaluation;</li> <li>• élaborer un rapport sur l'équité du processus.</li> </ul>
<p><b>Rapport au Comité et au Conseil - Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de TLR d'Ottawa et questions connexes (<a href="#">ACS2019-TSD-OTP-0001</a>)</b></p> <p>Document :</p>	<p>Le 6 mars 2019</p>	<p>Le 15 février 2019, le personnel de la Ville a présenté TransitNEXT, à titre de soumissionnaire privilégié recommandé pour le projet de prolongement de la Ligne Trillium, au Comité des finances et du développement économique.</p> <p>Le Conseil municipal a accepté TransitNEXT à titre de</p>

<p>1. Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de TLR d'Ottawa et questions connexes</p> <p>Note : Le rapport et les annexes présentés au Conseil sont disponibles en ligne.</p> <p>À l'issue de la vérification de l'approvisionnement du Projet de l'Étape 2 du TLR effectuée en novembre 2019, le Bureau du vérificateur général de la Ville a recommandé : « dans les prochains projets d'approvisionnement où le personnel se voit confier des pouvoirs autrement que par délégation explicite dans le Règlement sur les approvisionnements, la Ville devrait veiller à ce que la recommandation à cet égard comprenne des protocoles de signalement bien définis et précise l'information qui sera communiquée au Conseil et celle qui ne le sera pas pour éviter tout malentendu. »</p> <p>La Ville a accepté et a confirmé qu'elle mettrait à jour le Manuel des procédures sur l'approvisionnement pour tenir compte de cette recommandation d'ici la</p>		<p>soumissionnaire privilégié recommandé et lui a attribué le contrat pour le projet de prolongement de la Ligne Trillium lors de sa réunion du 6 mars 2019.</p>
---	--	--

fin du deuxième trimestre de 2020.		
<p>Entente du projet de l'Étape 2 de la Ligne Trillium</p> <p>Document :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entente du projet de l'Étape 2 de la Ligne Trillium (expurgée)</li> <li>2. Résumé de l'Entente du projet de l'Étape 2 de la Ligne</li> </ol> <p>Note : Les documents de l'<a href="#">Entente du projet</a> et du <a href="#">Résumé</a> sont disponibles sur Ottawa.ca.</p>	<p>Le 29 mars 2019</p>	<p>L'accord commercial et financier a été conclu les 28 et 29 mars 2019.</p> <p>Le processus de DDP pour l'approvisionnement du prolongement de la Ligne Trillium s'est achevé fin juillet 2019, après le paiement des frais de conception et de soumission aux promoteurs non retenus et la réception de leurs lettres de renonciation.</p> <p>Les versions expurgées de la DDP et de l'entente du projet sont disponibles depuis le 2 août 2019, à savoir depuis la fin du processus d'approvisionnement.</p>